



Comité Départemental de la Haute-Garonne

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Comité Régional Occitanie

N° 5 – SEPTEMBRE 2025

Siège social et administratif : Maison des Sports 190 rue Isatis 31670 Labège

☎ 05 61 13 22 66

✉ siege-cd@petanque31.fr

COMPTES RENDUS

Réunion du 17 septembre 2025

Présents :

Mmes : BAPTISTE Evelyne - SANS Brigitte - OLIVIER Sylvie - GONCALVES Caroline - SOURNAC Angélique

Mrs : MALBERT Guy - **LE MANACH Raymond** - PINAUD Alain - RICARD Francis - LANOTTE Joël -
NEVEU Raymond - GES Jean-Christian - HUGUET Patrick - PINEL Claude - DUARTE José - LOPES
D'ANDRADE Charles - DUCASSE Gilbert - HERNANDEZ Patrick – AZEMA Alain

Absents excusés :

Mme : FOURNES Emilie, ESCANDE Graziella

Mrs : DEBEZI Frédéric, Paul CORBI

Préambule du Président, Raymond Le MANACH

Bonsoir à toutes et tous.

Je vous remercie de vous être libérés ce mercredi soir.

Les réunions de districts, préparatoires à l'AGE de dimanche se sont achevées avec une forte participation de l'ensemble des clubs de chaque district.

Je remercie Francis de m'avoir accompagné dans ces réunions.

J'ai le sentiment que le message est bien passé : nous sommes devant un tournant pour notre comité, et sans l'aide financière demandée, nous ne pourrions pas valider un emprunt pour l'achat d'un local. Je suis confiant pour une issue favorable à notre demande.

Dès le lundi 22 septembre, nous devons être en recherche maximale d'une solution pérenne.

Côté sportif, les championnats régionaux et de France sont finis. Nous en ferons le bilan tout à l'heure.

Un bilan plus sur le côté logistique que résultats sportifs. Si les championnats régionaux ont été une année respectable avec des titres et des finales, pour les championnats de France, c'est autre chose.

Bien entendu, le titre ramené par la triplette de CAZERES, Nadège, Paul et Philippe est un exploit immense, tant il est désormais difficile de ramener un titre. Le comité régional Occitanie a été mis à l'honneur, et nous en sommes vraiment heureux. Malgré cette superbe performance, il faut reconnaître que le bilan est maigre.

Nous avons peut-être une part de responsabilité, avec les remontées que nous avons eues sur certains hébergements, pas à la hauteur de ce que nous souhaitons. Nous tirerons les leçons de ces erreurs dès l'an prochain. Brigitte et Angélique se joindront à Gilbert et moi pour faire en sorte de valider des réservations de meilleure qualité, afin de mettre les équipes dans les meilleures conditions.

Au sujet de nos champions de France, je vous informe que je les ai invités mercredi 15 octobre, ici même, à 20H, pour un moment de reconnaissance de leur titre. Je vous invite à y participer, dans la

mesure de vos possibilités. Nous en reparlerons.

J'ajoute qu'ils seront reçus par le comité régional lors du repas de clôture du prochain congrès, le 7 décembre prochain.

Il est temps de se mettre au travail, l'ordre du jour étant copieux.

Merci.

1) **ADMINISTRATIF**

a) **Approbation de la réunion du Comité Directeur du 25 juin 2025**

Le compte rendu soumis à l'approbation n'apporte aucune modification et est approuvé à l'unanimité.

b) **Vie des districts**

1 - District Sud :

➤ Le district rencontre un problème avec les cooptés. Pierre-Noël ARCANGELI n'est plus aussi disponible que prévu. Patrick HUGUET souhaiterait que Chantal CASSAIGNEAU soit cooptée en remplacement de Pierre-Noël, étant plus disponible pour les délégations.

➤ N'ayant eu qu'un ordinateur en début de mandat, le district est un peu juste en équipement informatique, bien qu'ayant récupéré celui de Pierre-Noël, Il faudrait un ordinateur de plus pour faire face. Un ordinateur reconditionné serait suffisant, pour travailler sur GESLICO.

Le remplacement de Pierre par Chantal CASSAIGNEAU est soumis au vote du comité directeur.

Le résultat, établi en présence de 18 membres élus, est le suivant :

Oui : 17 Non : 1 Abstention : 0

Réponse de R. LE MANACH : La candidature de Chantal CASSAIGNEAU est validée.

Je m'occuperai de l'achat d'un ordinateur reconditionné.

2 - District Centre :

➤ Projet de fusion des clubs de Villeneuve et Roques.

Courrier reçu :

Bonsoir messieurs,

Avant tout nous vous remercions pour votre disponibilité et vos conseils lors de nos échanges constructifs d'hier soir concernant notre projet.

Comme convenu vous trouverez ci-joint les projets de :

- *Traité de fusion*
- *Statuts*
- *Règlement intérieur*
- *Assemblée constitutive.*

Nous vous remercions pour vos éventuels retours concernant ces projets.

Par ailleurs, et comme échangé ensemble vous trouverez un courrier relatant le souhait du maintien de l'équipe CDC Vétérans en son niveau de compétition.

Si nous comprenons que celle du maintien de l'équipe sénior (si elle se maintenait en CDC3) à peu de chance d'aboutir, nous comptons sur votre célérité quant à la situation de celle de l'équipe vétérans et la dérogation qui pourrait être motivée par la définition qui figure dans les « objectifs » du règlement des championnats des clubs vétérans, en maintenant la pratique du sport pour cette équipe, d'autant qu'il n'y en a pas dans le club « absorbant » de Roques.

Enfin, comme évoqué avec Mr MALBERT, nous vous remercions de nous communiquer la liste des joueurs licenciés dont il sera nécessaire de vous fournir les photos, ainsi que le mode opératoire pour simplifier la création des nouvelles licences (pour faciliter le traitement administratif de

l'opération et le traiter au plutôt) et communiquer celui-ci lors de l'assemblée générale planifiée le 26 octobre prochain (14H00), à laquelle vous êtes bien sûr conviés.

Vous remerciant par avance.

Amitiés sportives.

Réponse de R. LE MANACH : Le comité a examiné le projet de fusion entre les clubs de Villeneuve et de Roques, transmis par les intéressés. La fusion se fera par absorption : le club de Roques conservera son numéro d'affiliation et deviendra le club principal. Le club adoptera une nouvelle dénomination et les licences devront être renouvelées. Sur le plan sportif, le règlement stipule qu'en cas de fusion, il ne s'agit pas d'une entente mais bien d'une fusion administrative, où un club disparaît et l'autre conserve le numéro fédéral. Le principe est de conserver l'équipe la mieux placée par niveau. Selon le règlement, en cas de fusion, seul le club absorbant conserve les équipes les mieux classées par niveau. Le club de Roques maintiendra ses équipes en CRC et CDC féminin. Les équipes CDC3 et CDC vétérans du club de Villeneuve disparaîtront. Les joueurs de Villeneuve pourront intégrer les effectifs du nouveau club (pas de mutation, mais de nouvelles licences).

La question du maintien des équipes les mieux classées est soumise au vote du comité directeur. Le comité directeur procède au vote, conformément au règlement. Le résultat, établi en présence de 18 membres élus, est le suivant : **Oui : 18 Non : 0 Abstention : 0**

Le maintien des équipes les mieux classées, conformément au règlement, est approuvé à l'unanimité par les membres du comité directeur présents.

Mr RICARD prend la parole :

Pour rappel : Depuis 2022, une jurisprudence encadre ce type de situation. Le règlement des championnats nationaux des clubs précise qu'en cas de fusion, il s'agit d'une véritable fusion administrative et non d'une entente. Dans ce cadre, le club absorbant conserve uniquement l'équipe la mieux classée dans chaque niveau de compétition. En outre, lorsqu'un club change de dénomination, il doit obligatoirement conserver son numéro d'affiliation afin de maintenir ses équipes.

c) Point sur les réunions de districts préparatoires à l'AGE

R. LE MANACH prend la parole :

Les réunions préparatoires ont été évoquées brièvement dans le préambule, et nous n'y reviendrons pas. J'ai partagé mon ressenti : elles se sont très bien déroulées. Nous avons été reçus avec beaucoup de courtoisie partout, sans aucune animosité. Les questions posées visaient uniquement à s'informer sur notre projet et se sont déroulées dans un esprit de respect mutuel.

d) Point sur les recherches de locaux

R. LE MANACH prend la parole :

La recherche de locaux se poursuit activement. Je vous tiendrai informés au fur et à mesure par mail.

→ Visite à Aucamville : Nous étions 8 personnes pour examiner un local qui semblait intéressant. Après discussion, nous avons décidé de renoncer, car le lieu ne convenait finalement pas.

→ Prochaine visite à Bruguères : Vendredi, Raymond NEVEU et moi visiterons une maison repérée sur un site d'annonces. L'annonce paraît intéressante et nous permettra d'évaluer le potentiel du lieu.

→ Visite de bureaux à Toulouse : Je me rendrai mercredi prochain sur un site de bureaux prêt à l'emploi. L'agence me communiquera l'adresse exacte la veille de la visite.

En parallèle, tous les collègues poursuivent activement leurs recherches. Nous continuerons à évaluer les options et déciderons en fonction des résultats des visites.

2) **SPORTIF**

e) **Bilan sportifs et logistiques des championnats de France : D mixte, TJP, T jeunes, T mixte, TTH, DF, T vétérans, T promotion, DH, TTF, DJP**

- Doublettes mixtes à Chalon sur Saône, déléguée Evelyne BAPTISTE

L'hébergement a été assuré sans difficulté à l'hôtel Ibis.

Problème rencontré sur les justificatifs pour les remboursements. Il est recommandé que les joueurs transmettent leurs justificatifs directement au délégué présent sur le site.

Rappel : justificatifs et remboursements

Les joueurs doivent fournir leurs justificatifs de dépenses dans un délai maximum de 15 jours suivant le championnat. Tout retard entraîne le refus de remboursement, conformément aux règles établies.

Les frais de transport ne nécessitent pas de justificatif, car ils sont calculés via Via Michelin. Les remboursements sont effectués au club, non au joueur. L'hébergement de la veille du championnat et les repas du jour de la compétition sur site sont pris en charge par le comité. Les autres frais doivent être justifiés.

- Triplettes Jeu Provençal à St Martin de Crau, déléguées Brigitte SANS et Graziella ESCANDE

Difficulté majeure rencontrée lors de l'hébergement : l'annulation d'une chambre sur Booking a eu pour effet d'annuler l'ensemble des réservations. Heureusement, il restait des chambres disponibles. La qualité de l'hébergement n'a pas été à la hauteur des attentes.

- Triplettes Jeunes à St Yrieix sur Charente, délégué Alain AZEMA

Le séjour s'est déroulé dans de bonnes conditions générales. L'hébergement était correct et le petit-déjeuner servi à 8h00. La distance avec le lieu de jeu était d'environ 20 à 25 minutes, ce qui restait acceptable.

Sur le plan sportif, les résultats n'ont pas été favorables : les équipes engagées ont été éliminées en fin de journée, parfois à la dernière partie du soir. Aucune équipe jeune n'a réussi à se qualifier cette année.

- Triplettes mixtes à Bergerac, délégué Guy MALBERT

Le magnifique titre de champion a été évoqué lors du préambule. Malheureusement, la qualité de l'hébergement a été insuffisante. Nous devons faire mieux dès l'année prochaine.

- Tête-à-tête masculin à St Yrieix sur Charente, délégué Charles LOPES D'ANDRADE

Sur le plan sportif, aucun joueur n'a réussi à se distinguer.

Côté logistique, l'hébergement s'est fait dans le même hôtel que celui des triplettes jeunes : un établissement simple, de plain-pied, avec restauration à proximité. Aucune réclamation particulière n'a été signalée.

Un point a toutefois été soulevé : certains joueurs quittent la compétition plus tôt que prévu (par exemple dès le samedi), alors que leurs frais d'hébergement ou de restauration ont déjà été pris en charge par le comité. Conformément aux règles, les nuitées non respectées sont déduites du remboursement fait au club. Le rappel a été fait : les délégués doivent signaler ces départs anticipés afin d'éviter des dépenses injustifiées.

Enfin, une réflexion est en cours sur un éventuel changement dans l'organisation future des déplacements et de la restauration. Parmi les pistes évoquées : le regroupement des joueurs autour d'un minibus avec un départ collectif, ou encore la mise en place de repas pris systématiquement

avec le délégué pour renforcer la cohésion et simplifier la gestion. Mais ces repas de groupe se sont déjà faits et n'ont pas toujours laissés le meilleur souvenir. Quand au départ groupé, c'est compliqué à mettre en œuvre, avec les obligations des uns et des autres.

- Doublettes féminines à St Yrieix sur Charente, délégué Guy MALBERT

Rien à ajouter, tout a déjà été précisé puisqu'il s'agit du même site que pour le tête-à-tête masculin.

- Triplettes vétérans à Bourg Saint Maurice, délégué Joël LANOTTE

Un site magnifique, en milieu montagneux.

Sur le plan logistique et de l'hébergement, un sérieux contretemps est survenu : la réservation du chalet prévue pour l'événement a été annulée par Booking pour défaut de paiement. Heureusement, le propriétaire n'ayant pas reloué, il a accepté un règlement par chèque à l'arrivée. Le chalet initialement prévu pour six personnes ne comportait que quatre chambres, ce qui a entraîné des conditions de séjour inconfortables pour cinq joueurs. De plus, la rotation entre les équipes vétérans et les équipes promotion nécessitait un changement de draps.

En résumé, plusieurs points doivent être retenus pour l'avenir :

➤ Chaque joueur doit disposer de sa propre chambre pour éviter les conflits et inconforts.

➤ La gestion des réservations via Booking doit être plus vigilante, notamment pour le paiement et la confirmation des numéros de carte.

➤ Une organisation plus structurée sera mise en place pour les déplacements et la logistique, en particulier pour les championnats situés dans des zones touristiques ou éloignées.

L'expérience a été formatrice : des erreurs ont été identifiées, et pour l'année prochaine, une équipe plus nombreuse sur le terrain logistique (trois ou quatre personnes) sera prévue afin d'éviter la répétition de ces problèmes.

- Triplettes promotion à Bourg Saint Maurice, délégué Joël LANOTTE

Rien à ajouter, tout a déjà été précisé puisqu'il s'agit du même site que pour la triplète vétérans.

- Doublettes masculin à Millau, délégué José DUARTE

Le site était très bien, malgré des terrains difficiles. En revanche, les logements en camping et bungalows étaient trop petits : certaines chambres ne permettaient pas de passer correctement entre les lits.

R. LE MANACH prend la parole :

Le problème a été accentué par le fait que nous avions sans doute réservé des logements plus petits que ce que nous pensions (22 m² au lieu de 35 m²), ce détail nous ayant échappé lors de la réservation. J'ai présenté mes excuses aux joueurs concernés et nous en tirerons les enseignements pour l'an prochain. À l'avenir, nous veillerons à réserver un nombre suffisant de chambres individuelles pour chaque joueur, afin d'éviter ce type de désagrément.

- Tête-à-tête féminin à Millau, déléguée Evelyne BAPTISTE

Rien à ajouter, tout a déjà été précisé puisqu'il s'agit du même site que pour la doublette masculine.

- Doublettes Jeu Provençal à St Cyprien, déléguée Brigitte SANS

L'hébergement s'est globalement bien déroulé, hormis pour les petits déjeuners qui n'étaient pas servis avant 7h30. Nous avons donc dû nous organiser autrement, ce qui a entraîné quelques désagréments. Un problème majeur est survenu avec les tenues : lors de leur distribution aux joueurs, aucune ne correspondait, ce qui a failli provoquer notre exclusion de la compétition. Cette situation a mis en évidence plusieurs dysfonctionnements, notamment une erreur de l'équipementier qui a inversé les commandes de la Haute-Garonne et du Gard, ainsi qu'un manque d'essayage préalable : si les joueurs avaient essayé leurs tenues avant la compétition, le problème aurait pu être identifié et corrigé à temps.

f) Bilan du National de ROQUEFORT

Patrick HUGUET (délégué du National) prend la parole :

Les inscriptions ont commencé le 1er mars et, dès le 30 avril, tout était complet. Tout au long du mois de juin, nous avons dû remplacer certains participants, ce qui est un problème courant. Au final, sur 256 équipes participantes, seulement 9 étaient absentes, ce qui est faible. Nous avons également mis en place une liste d'attente.

Le temps a été favorable, le public était présent et le spectacle de qualité, bien que les températures aient été élevées. L'organisation était réussie et nous sommes prêts à renouveler l'expérience.

Francis RICARD : Je souhaite souligner que l'idée de faire payer un complémentaire non gratuit est très positive. Il y a eu un léger oubli sur le calendrier avec l'indication "complémentaire gratuit", mais seuls deux joueurs ont relevé cette erreur. Le complémentaire a accueilli environ 112 à 116 participants, chacun ayant payé 8 €, de distribuer des prix fort corrects aux équipes participantes. Le National est un tournoi qui fonctionne bien et est apprécié des joueurs et joueuses. Tous repartent satisfaits. Pour l'avenir, nous pourrions envisager d'augmenter la capacité de ce National. L'organisation reste fragile sur le plan financier et humain, mais le tournoi est équilibré sans puiser dans les réserves. Les sponsors contribuent également à maintenir l'équilibre budgétaire. Il est essentiel de continuer à solliciter les bénévoles pour que l'événement fonctionne correctement.

Nous avons la chance d'avoir un site et un maire qui nous soutient, ce qui facilite grandement l'organisation.

R. LE MANACH prend la parole : Concernant l'absence de David DOERR, membre de l'équipe de France et invité cette année, puisque gagnant l'an dernier celle-ci a été annoncée au dernier moment de son absence. J'ai adressé un mail à la Fédération et aux responsables des équipes de France pour signaler que ce comportement n'était pas acceptable : lorsqu'on s'engage à participer, il est essentiel de respecter sa parole.

Nous avons accueilli une large variété de participants, représentant 9 régions et plus de 40 départements.

En résumé, le National de Roquefort s'est très bien déroulé, avec des inscriptions complètes, un public satisfait et un tournoi bien organisé. Quelques ajustements seront apportés pour les prochaines éditions afin d'améliorer encore l'expérience pour tous les participants.

g) Bilan des régionaux : Montastruc, Fenouillet

Montastruc : Frédéric DEBEZI (délégué)

Mr DEBEZI étant absent ce soir, il ne pourra pas faire le compte rendu. Toutefois, tout s'est bien déroulé dans l'ensemble, sans élément particulier à signaler.

Fenouillet : José DUARTE (délégué)

Le samedi, tout s'est bien déroulé. Comme d'habitude, quelques remarques ont été faites le matin concernant les tenues, mais elles ont été discutées et tout s'est bien passé. Les finales se sont jouées normalement, sans partage.

Cependant, dès le samedi, des difficultés sont apparues avec le graphique des concours. Entre le concours A et le concours B, il était compliqué de gérer correctement les matchs du B, ce qui a nécessité une gestion manuelle. Cela reste logique, car le second concours est complémentaire et il vaut mieux le tenir à la main pour éviter des confrontations absurdes entre des perdants de poules arrivés à des horaires très différents.

Le dimanche, avec 242 équipes en promotion et 52 équipes féminines, soit plus de 300 équipes, la situation a été plus complexe, mais tout s'est finalement bien déroulé. J'ai dû faire quelques remarques sur les tenues à certains joueurs, mais elles ont été rapidement corrigées.

Le soir, lors des quarts de finale, un gros orage a éclaté. J'ai appelé toutes les équipes à se mettre à l'abri et proposé deux solutions : partager les matchs ou attendre un quart d'heure à vingt minutes pour reprendre, avec une décision finale du jury si nécessaire. Tous les joueurs ont choisi de partager les matchs.

Il est important de rappeler que, selon le règlement, toute partie non jouée suite à un arrêt officiel du jury ne doit être payée qu'à moitié, voire reste au club si elle n'a pas été jouée. Dans ce cas précis, il n'y avait pas de décision formelle du jury, il s'agissait d'un arrangement pour permettre à tout le monde de s'en sortir.

À retenir pour l'avenir : dès qu'un arrêt de compétition est nécessaire, le délégué doit d'abord attendre un délai d'une heure, puis réunir le jury et annoncer officiellement l'arrêt. Ensuite seulement les décisions financières et le partage des gains doivent être appliqués conformément au règlement.

Enfin, le tournoi régional s'est déroulé correctement malgré ces imprévus et a permis de maintenir la compétition dans de bonnes conditions.

Francis RICARD prend la parole : Il manque toujours le compte rendu du régional jeunes de Miremont, qui n'a pas été transmis à l'Occitanie. Or, le règlement stipule que toute compétition dont le compte rendu n'a pas été envoyé et validé ne pourra pas être reconduite l'année suivante.

h) Validation du calendrier 2026 et préparation de la saison sportive

Francis RICARD prend la parole :

Nous passons maintenant au point majeur de la saison sportive : la validation du calendrier 2026, la préparation de la saison et le compte rendu de la commission sportive qui s'est tenue hier soir.

La réunion de la commission avait pour principal objectif l'élaboration du calendrier sportif 2026. Comme chaque année, nous devons composer avec un nombre limité de week-ends (52) et une densité de compétitions très importante. La fédération n'ayant pas encore pris la décision de réduire le nombre d'épreuves simultanées, nous devons adapter notre calendrier pour éviter les chevauchements et préserver une organisation cohérente.

Nous avons calé les qualificatifs à partir du 31 janvier, avec un ordre de compétitions établi. Nous garderons les championnats à 128 ou 64 équipes selon les compositions. Cela implique le maintien du système de deux tours qualificatifs, contrairement à d'autres départements, ce qui pourra susciter encore une fois des questions ou critiques. La décision relève du comité directeur et s'appliquera sur les trois prochaines années.

Concernant la Coupe de France, une incertitude demeure sur le lieu de la finale. Selon la décision fédérale, certaines compétitions programmées pourraient être permutées.

En ce qui concerne les jeunes, un accord régional prévoit que tous les championnats jeunes se jouent le même jour dans chaque département. Ainsi :

- **Triplette jeunes départemental** : fixé au 10 mai 2026
- **Triplette jeunes régional** : programmé le 24 mai 2026
- **Doublette jeunes départemental** : 31 mai 2026
- **Doublette jeunes régional** : 13 et 14 juin 2026

Il ne manque plus qu'à déterminer la date du CDC jeunes en Haute-Garonne.

Enfin, la commission a proposé, pour améliorer l'organisation et éviter les difficultés rencontrées cette année, de séparer les sites des compétitions seniors et jeunes.

Sous réserve de validation, ce calendrier pourra être transmis aux clubs dès cette semaine afin qu'ils construisent leurs propres programmations (qualificatifs et concours).

Pour information : Je n'ai pas convié M. Michel LACOSTE à la réunion de la commission des compétitions d'hier soir. C'est une décision personnelle, que j'ai toutefois signalée au président. En effet, compte tenu de ses diverses positions concernant le règlement de certains championnats départementaux et régionaux, je considère qu'il n'est plus possible pour moi de collaborer avec lui. Je précise que ce choix n'est pas lié à la vive discussion que nous avons eue lors de la précédente commission — ce genre d'échanges peut arriver, et j'en suis d'ailleurs souvent à l'initiative.

Raymond LE MANACH prend la parole :

Je rappelle que l'ensemble des districts doit se réunir afin d'élaborer le cahier des charges des qualificatifs.

L'harmonisation du calendrier aura lieu le dimanche 16 novembre 2025.

Joël LANOTTE : Je vous transmettrai la version mise à jour du recueil des normes pour les championnats 2026.

i) Validation des délégations de fin de saison

M. Ricard fait le point sur toutes les délégations.

3) FINANCES

a) Point sur les licences 2025

Brigitte SANS prend la parole :

À ce jour, nous comptons 10 921 licences au 31/08/2025.

b) Point de trésorerie : point sur les retards de paiement

La majorité des districts ont-ils réglé les paiements relatifs aux phases qualificatives ? Quatre districts ont répondu par l'affirmative, tandis qu'il reste un solde à régler dans le district Est.

c) Bilan des dépenses des championnats de France : hébergement et restauration

Brigitte nous présente un bilan des dépenses d'hébergement et de restauration pour l'ensemble des championnats de France.

d) Etats des lieux des comptes bancaires : placement et compte de gestion

- Caisse d'Épargne : 14 000 € (compte courant) + 97 000 € (livret 1) + 55 000 € (livret 2).
- CIC : 125 000 € placés.

Ces 125 000 € constitueront l'apport pour le futur local. Brigitte a déjà entrepris les démarches pour libérer cette somme. Toutefois, une partie des réserves doit rester disponible afin de couvrir d'éventuels imprévus (litiges, frais juridiques, etc.).

4) **DIVERS**

- **Trophée des villes**

Raymond LE MANACH prend la parole :

Lors de la dernière réunion du comité directeur, nous avons validé que nous ne participerions pas au Trophée des Villes en 2025, mais qu'il serait possible d'y revenir en 2026 en rétablissant le comité de sélection, comme nous l'avons fait les années précédentes. Cette organisation avait permis de qualifier trois fois de suite notre équipe pour la finale, et si nous le remettons en place, nous pourrions candidater à nouveau pour 2026.

Depuis cette décision, un titre de champion de France a été remporté par l'équipe triplette mixte de Cazères. À ce titre, Philippe DUCHEIN m'a demandé s'il ne serait pas légitime de participer au TDV 2025, en s'appuyant sur une sélection des joueurs champions de France.

J'ai expliqué à Philippe la décision initiale du comité directeur et qu'elle avait été validée. Cependant, compte tenu de ce nouveau titre, je lui ai dit qu'il serait possible de reposer la question. L'idée serait d'envoyer les deux champions de France (Philippe DUCHEIN et Paul FAUREL) avec un troisième joueur ayant obtenu les meilleurs résultats récemment, en l'occurrence Kenny CHAMPIGNEUL-COUTANT ainsi qu'un jeune joueur, éventuellement Lucas SAGER.

Avant de valider cette participation, il faut rappeler que le Trophée des Villes représente un coût financier important (5000 €), entièrement pris en charge par notre comité départemental. C'est donc un engagement sérieux, pas une simple faveur pour des joueurs, quels qu'ils soient.

Je propose donc de soumettre au vote des élus une participation pour 2025, après ces nouveaux éléments.

Question soumise au vote :

Devons-nous revenir sur la décision prise en juin dernier, qui avait conduit à répondre « non » ? Ou, compte tenu de notre récent titre de champion de France, faut-il revoir notre position et envoyer certains des champions de France accompagnés d'un troisième joueur et d'un jeune ?

Le comité directeur procède au vote concernant cette question du trophée des villes.

Le résultat, établi en présence de 18 membres élus, est le suivant :

Oui : 0 Non : 18 Abstention : 0

Le comité directeur ne revient pas sur la décision prise lors de la dernière du comité directeur.

Nous avons fixé cette opposition pour 2025 dès le mois de juin. Nos décisions ne prennent jamais en compte les résultats obtenus après coup, car notre sélection repose sur la performance globale et non sur un résultat isolé.

Pour 2026, nous avons confirmé notre intention de rétablir un comité de sélection, comme nous l'avons fait auparavant avec Pierre-Noël ARCANGELI comme responsable. Nous pensons qu'il s'agit du seul moyen d'assurer une sélection cohérente, plutôt que de se baser uniquement sur des résultats ponctuels.

- CR de la commission de discipline du 03 septembre 2025

Le 03 septembre 2025, la commission de discipline s'est réunie pour juger trois affaires :

1ère affaire : La sanction prise a été de 6 ans fermes + 500 € d'amende et remboursement des frais.

2ème affaire : La sanction prise a été de 1 an ferme + 1 an avec sursis et remboursement des frais.

3ème affaire : La sanction prise a été de 6 mois fermes + 6 mois avec sursis et remboursement des frais.

La prochaine commission se tiendra la semaine prochaine. D'autres dossiers sont également en cours, notamment concernant deux clubs ayant organisé des compétitions sans autorisation.

- Actualisation des ordinateurs : migration vers Windows 11

À partir du 14 octobre 2025, Windows 10 ne bénéficiera plus de mises à jour.

Les ordinateurs achetés après 2020 chez DTEL sont compatibles avec Windows 11.

Les modèles plus anciens devront être vérifiés (processeur).

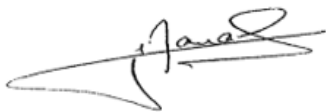
Le logiciel "gestion-concours" n'a pas encore été officiellement validé pour Windows 11, mais les premiers tests sont concluants.

Pour nos usages limités, il est possible de continuer sous Windows 10, mais il est recommandé de migrer dès que possible.

La prochaine réunion du comité directeur aura lieu le vendredi 7 novembre 2025.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, la réunion du comité directeur se termine à 23h20.

Le président,
Raymond LE MANACH



La secrétaire générale,
Angélique SOURNAC

